

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Claude Paillé

<https://www.cadre21.org/membres/fafe1e34a348994ee115105d>

Date d'obtention : 2020-11-27 18:24:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle permet une prise en charge des jeunes impliqués et le traitement des situations dans des délais beaucoup plus courts. La cueillette d'informations plus est plus complète et adéquate. Elle préserve le rôle de chacun ce qui évite de nuire aux procédures judiciaires. Elle évite que les intervenants nuisent à l'intégrité des victimes ainsi qu'au lien de confiance en visionnant les photos, ce qui transgresserait la loi. Une distinction est aussi faite entre un geste impulsif et de la malveillance. Les conséquences s'adaptent à cette distinction.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me permet de demeurer dans mon rôle. Je n'aurai plus besoin "d'enquêter" pour savoir qui dit vrai ou non. Je collecterai et consignerai l'information. Je pourrai faire mon travail éducatif et laisserai aux policiers le soin de démêler le vrai du faux. La formation vient aussi m'appuyer auprès des élèves non collaborateurs puisque ce sera aux policiers de prendre la relève. Le jeune sera responsabilisé face à ce mauvais choix.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Les rassurer face au processus qui s'enclenche et aux avantages qui s'y rattachent. Aussi à préserver/rétablir l'intégrité des victimes en distinguant les actes des personnes et en les accompagnant dans les réflexions appropriées. Je demeurerai aussi attentive aux impacts dans leur vie sociale à l'école afin de leur offrir un support approprié.